TITRE: Révisions d'évaluations

NUMÉRO DE LA DEMANDE AU SÉNAT : 2019:UGRD-MED:12

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 3 avril 2012

RÉVISION: 17 mars 2020

APPROBATION PAR : Comité du programme d'études de premier cycle

DATES: 25 octobre 2011; 23 janvier 2020

APPROBATION PAR : Conseil d'administration de la Faculté

DATES: 14 décembre 2011; 28 janvier 2020

APPROBATION PAR : Conseil des études de premier cycle

SATES: 16 février 2012; 5 mars 2020

APPROBATION PAR : Comité exécutif du Sénat

DATE: 3 avril 2012; 17 mars 2020

Table des matières

RÉVISIONS D'ÉVALUATIONS (ÉVALUATIONS COMPLÉTÉES PAR LES TUTEURS ET PRÉCEPTEURS)	. 1
RÉVISIONS D'EXAMENS	. 1

RÉVISIONS D'ÉVALUATIONS (ÉVALUATIONS COMPLÉTÉES PAR LES TUTEURS ET PRÉCEPTEURS)

Les étudiantes et étudiants peuvent discuter de leurs évaluations et de leurs commentaires. À cet effet, ils devraient communiquer avec leurs tuteurs, leurs précepteurs ou les directeurs de stage pour prendre rendez-vous dans les 10 jours ouvrables suivants la réception de l'évaluation.

Veuillez noter que le premier relevé de notes émis après un examen est provisoire. Les notes deviennent officielles lorsqu'elles sont approuvées par le Comité principal des promotions.

RÉVISIONS D'EXAMENS

Toute demande de séance de révision d'examen doit être présentée dans les 10 jours ouvrables suivant la diffusion des notes. Les étudiants qui passent un examen de reprise peuvent réviser l'examen initial au plus tard 10 jours ouvrables avant l'examen de reprise.



Veuillez noter que le premier relevé de notes émis après un examen est provisoire. Les notes deviennent officielles lorsqu'elles sont approuvées par le Comité principal des promotions.

Les étudiantes et étudiants ont le droit de revoir leur examen sous supervision. Rien ne peut être écrit sur la feuille d'examen ni effacé de celle-ci après la période de révision. Durant la séance de révision, les étudiantes et étudiants n'ont pas le droit de travailler en groupe ni de discuter entre eux de la notation de leurs examens. Les étudiantes et étudiants n'auront pas le droit de demander que leurs réponses soient réexaminées en tenant compte d'une interprétation différente de la question ni que l'on note de nouveau leur examen. Elles ou ils peuvent s'assurer que leurs notes ont été additionnées correctement. Toute erreur d'addition relevée sera corrigée.

À la fin de la période de révision, après la correction de toute erreur de calcul, les seuils pour le counseling seront recalculés. Les étudiantes et étudiants seront informés de la fin de la période officielle de révision et de la finalisation de leurs notes. Ceux ou celles dont le classement pour l'unité est modifié seront avertis individuellement.

